

Pour qu'Issy soit une ville où il fait bon vivre

Bulletin d'adhésion à l'association ACTEVI ¹ Touche pas à mon ciel

Pour adhérer / renouveler votre adhésion à ACTEVI Touche pas à mon ciel, veuillez compléter et nous faire parvenir le bulletin ci-dessous à l'adresse suivante :

ACTEVI Touche pas à mon ciel

2, rue André Chénier

92130 Issy les Moulineaux

Oui, je souhaite adhérer / renouveler mon adhésion ² à ACTEVI Touche pas à mon ciel et je règle ma cotisation pour l'année 2020³

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Adresse de courriel :

- | | | | | | | |
|--------------------------|---|--------------------------|-----|--------------------------|-----|---|
| <input type="checkbox"/> | Membre actif – cotisation annuelle ² | <input type="checkbox"/> | 30€ | | | |
| <input type="checkbox"/> | Membre actif bienfaiteur ² | <input type="checkbox"/> | 60€ | <input type="checkbox"/> | 90€ | <input type="checkbox"/> autre : € |
| <input type="checkbox"/> | Membre de soutien / sympathisant – cotisation annuelle libre avec un minimum de 10€ | | | | | |

Merci de libeller votre chèque à l'ordre d'ACTEVI

¹ Action Citoyenne pour le Transport et l'Environnement de la Ville d'Issy- les-Moulineaux, Association loi 1901 reconnue d'intérêt général.

² Conformément aux dispositions des articles 200.-1b et 238bis.1.a du code général des impôts, les dons effectués au profit de notre association ouvrent droit à une réduction d'impôt et à l'émission de reçus. **La déduction représente 66% du montant du versement dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Une adhésion de 30€ permet de déduire directement de votre impôt 20€.**

³ La cotisation 2020 est valable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.